

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Le renforcement de la confiance dans le processus de contrôle des armements : une doctrine de transformation est une analyse essentiellement conceptuelle du renforcement de la confiance envisagé comme méthode de gestion de la sécurité. Bien qu'elle commence par un examen critique des idées traditionnelles sur le renforcement de la confiance (dont certaines proviennent de mon étude d'il y a 12 ans), son objectif principal est de formuler une doctrine contemporaine générale de la démarche de renforcement de la confiance. L'analyse critique met en lumière certains problèmes qui continuent de miner les théories conventionnelles à ce sujet. La doctrine de transformation exposée dans ce rapport vise à résoudre ces problèmes, de manière à produire une interprétation plus exacte et plus utile de cette démarche.

L'analyse présentée dans les pages qui suivent repose sur l'idée que le renforcement de la confiance est une catégorie distincte des activités de gestion de la sécurité, englobant un processus exhaustif de recherche, de négociation puis de mise en œuvre de mesures d'information, d'interaction et de contrainte, conformément à des méthodes et à des principes foncièrement axés sur la coopération. Toutefois, cette démarche peut également comprendre plus que l'adoption d'accords intégrant les mesures de confiance connues. Lorsque les conditions sont favorables, entreprendre le processus de renforcement de la confiance peut *faciliter, focaliser et amplifier le potentiel de transformation positive des relations de sécurité d'États qui ne sont plus satisfaits des politiques de sécurité existantes*. Cette transformation, qui peut s'exercer sur une gamme étroite ou beaucoup

plus large de questions de sécurité, exige une restructuration des idées sur au moins certains aspects des politiques de sécurité et sur la nature fondamentale des relations de sécurité. Dans la doctrine de transformation, le processus de renforcement de la confiance se prête particulièrement bien à la nécessité de structurer et de favoriser l'institutionnalisation de ce potentiel de changement selon des principes généraux de coopération.

Du fait de sa nature intrinsèque, le renforcement de la confiance est un outil potentiellement puissant de gestion de la sécurité qui, lorsqu'on l'utilise de manière réfléchie et dans de bonnes conditions, peut contribuer à des changements positifs sur la manière dont des États méfiants se perçoivent mutuellement. De fait, à cause de ses caractéristiques, le renforcement de la confiance occupe peut-être une place très particulière parmi les méthodes de gestion de la sécurité, de par son aptitude à faciliter des changements constructifs sur la manière dont on pense la sécurité.

Cela dit, les changements positifs ne sont ni automatiques ni inévitables. Si l'on ne s'est pas assuré auparavant qu'existent les principales *conditions favorables*, le soupçon continuera et les efforts de renforcement de la confiance n'auront guère d'effets que symboliques ou rhétoriques. Autrement dit, le simple fait d'adopter des mesures de confiance *ne suffit pas* à lui seul à changer les choses de manière positive, et le processus n'a guère de chance de survivre à l'indifférence ou à l'absence d'un réel leadership. En outre, si les changements fondamentaux apportés à la manière dont on pense la sécurité ne trouvent pas au moins un minimum d'expression institutionnelle, le